



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 60243

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la question de la prostitution. Il s'agit d'un sujet particulièrement délicat et passionnel, au carrefour de considérations sociales et sanitaires. La prostitution est en effet incompatible avec la dignité humaine. Il convient de dénoncer sans relâche les violences physiques et sexuelles imposées aux personnes prostituées, parce que la prostitution reste un système d'enfermement et d'esclavage qui détruit la personne. Bien entendu, il convient de ne pas stigmatiser des hommes et des femmes en très grande difficulté qui s'adonnent à la prostitution. De même, il convient de respecter la dignité à laquelle a droit tout homme et toute femme. Les organisations qui sont actives en apportant leur soutien et leur aide aux prostitué(e)s sont souvent divisées sur l'approche de cette question délicate. Elles font état de divergences de conceptions sur le phénomène et les modes d'action auprès des personnes prostituées. En conséquence, il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur cette question de la prostitution et si elle considère qu'elle est incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60243

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2358